



Litige avec agence immobilière

Par **Aurelie**, le **28/01/2010** à **12:25**

Bonjour,
Mon ami et moi-même sommes en litige avec une agence immobilière.
En effet, mon ami avait vu une annonce pour une maison à vendre sur leur site. Il a envoyé un mail pour leur demander où cela se trouvait. Ils ont répondu dans quel village elle se situait.
Entre temps, nous avons vu l'annonce concernant la même maison mais déposée par le propriétaire. Nous avons donc fait affaire directement avec lui.
L'agence menace alors d'attaquer le propriétaire s'il signe le compromis avec nous car elle estime qu'elle doit avoir sa com puisqu'on l'a contacté.
Or, nous n'avons RIEN SIGNE du tout. Il y a seulement un mail.
Rien n'est signé, elle nous a pas fait visiter...
Du coup, le propriétaire a peur d'être poursuivi et se demande s'il doit signer le compromis (il n'y a que l'offre d'achat qui a été signée).
L'agence est-elle dans ses droits ?
Sinon, puis-je me retourner contre elle pour chantage, mensonge etc ?
Merci
Aurélié

Par **fabienne034**, le **28/01/2010** à **14:58**

Bonjour,
l'agence vous a indiqué le village mais pas l'adresse,
le propriétaire soit il vend par lui même soit avec une agence, il faut savoir !
ce qui compte c'est comment vous vous être rencontrés si c'est par une annonce du propriétaire et qu'il n'a pas signé mandat de vente exclusif l'agence n'a droit à rien